Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-270659-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT

MAIRIE DE DIJON

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN

(pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2011 - Modalités : protocole d'accord à passer entre la Ville, la Région Bourgogne et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Financement : convention à passer entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Attribution de subvention

Mme C.MARTIN, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour la cinquième fois, Dijon a accueilli, du 20 au 23 octobre 2010, les rencontres cinématographiques organisées par la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs (ARP). Cette manifestation de portée internationale, placée sous la présidence de Monsieur Bertrand Tavernier, a permis à des professionnels du monde du cinéma, au cours de débats organisés au Grand Théâtre, de se pencher sur des thèmes d'actualité tels que la convergence des écrans, les exclusivités, les salles de cinéma à l'heure du numérique ou le renouveau des politiques culturelles.

59

En outre, ces rencontres, destinées aux professionnels du cinéma, se sont accompagnées de manifestations diverses s'adressant aux Dijonnaises et aux Dijonnais, et plus globalement, aux habitants de l'agglomération : des dédicaces, des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers, des projections gratuites de films en avant-première dans les salles de cinéma de la ville et des projections destinées aux scolaires et aux étudiants.

La sixième édition des rencontres cinématographiques de Dijon se déroulera, sous une forme très similaire à celle de l'année précédente, du 20 au 22 octobre 2011.

La réussite de cet événement, comme cela a été démontré les années passées, tient beaucoup à la qualité du partenariat qui s'établit entre l'ARP et les collectivités territoriales participantes : Ville de Dijon, Région Bourgogne et Département de la Côte d'Or. Ce partenariat prend la forme d'une contribution financière de chacun des partenaires et d'une prise en charge directe de certains éléments constitutifs de ces rencontres (réceptions, mise à disposition de moyens, organisation de transports notamment).

Afin de stabiliser et de formaliser ce dispositif, il est proposé de mettre en place deux types de documents contractuels :

- un protocole d'accord entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs ; ce document déterminera le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires ;
- des conventions de financement bilatérales entre l'ARP et chacune des collectivités territoriales signataire du protocole d'accord, précisant les participations financières des différents partenaires.

Le budget global prévisionnel des rencontres cinématographiques 2011 est estimé à environ 625 000€, soit une hausse d'environ 17 000 € par rapport au réalisé 2010 ; la subvention que la Ville accordera à l'ARP s'élèvera à 92 417 €, comme l'année passée, contre 100 000 € sollicités, les prestations prises en charge directement par la Ville étant estimées à environ 134 000 € comme l'année passée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider la participation de la Ville à l'édition 2011 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- 2 approuver le projet de protocole d'accord à passer entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 approuver le projet de convention de financement à passer entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 m'autoriser à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- 5 décider d'accorder une subvention de 92 417 € à la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs.

ΙΡΑΡΡΟΝΤ ΔΙΩΡΤΈ À Ι Ί ΙΝΙΔΝΙΙΜΙΤΈ!